



**CONVENTION DE PARTENARIAT**  
**EDF / ANEM - DEPARTEMENT DE LA SAVOIE**  
**AVRIL 2004 – AVRIL 2006**

## SOMMAIRE

	Présentations des parties signataires	Page 3
	Préambule	Page 4
Chapitre 1	Echanges d'informations	Page 5
Chapitre 2	Collaboration sur les quatre domaines prioritaires :	Page 7
	- La gestion de l'eau	Page 7
	- Le développement des énergies locales	Page 8
	- Les transports propres	Page 11
	- Le tourisme de montagne	Page 13
Chapitre 3	Domaines complémentaires spécifiques au Département de la Savoie	Page 16
Chapitre 4	Animation de la convention	Page 17
	Modalités d'exécution de la convention	Page 18
Annexe 1	Carte du département de la Savoie	
Annexe 2	Liste des projets	

## **CONVENTION DE PARTENARIAT**

Entre :

Electricité de France, établissement public à caractère industriel et commercial créé par la loi du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 552 081 317, dont le siège social est à Paris 75008 22-30 avenue de Wagram, représentée par Pierre-Yves Madignier, Délégué régional d'EDF pour la région Rhône-Alpes, dûment habilité à cet effet et élisant domicile à Lyon Cedex 06 69461,196 avenue Thiers,

ci après désigné le Groupe EDF

et

L'Association Nationale des Elus de la Montagne, association loi 1901 basée à Paris, 13, rue du 4 septembre, co-représentée pour le département de la Savoie par ses deux délégués départementaux Michel BOUVARD et René VIGNE

## Préambule

L'Association Nationale des Elus de la Montagne et le Groupe EDF ont conclu en avril 2003 pour trois ans un Accord Cadre qui poursuit et renforce le partenariat construit depuis 1992 tant au niveau national qu'au niveau local. Ainsi les deux partenaires ont décidé de mettre en œuvre des conventions locales.

Dans ce contexte l'ANEM - Savoie, et le Groupe EDF ont tenu plusieurs réunions de travail entre mars 2003 et mars 2004 au cours desquelles les grands axes de collaboration entre les partenaires ont été définis. En outre sur les quatre domaines prioritaires que sont la gestion de l'eau, le développement des énergies locales, les transports propres, le tourisme de montagne, plusieurs actions à mettre en œuvre ont été listées et décrites. Toutes les actions identifiées seront bien entendu mise en œuvre dans le respect des textes en vigueur.

Les réflexions entre les acteurs locaux, les élus et le Groupe EDF ont créé une dynamique autour de nouveaux projets, faisant apparaître, au delà des actions citées dans la convention, l'intérêt de travailler en synergie, de formaliser et de renforcer le partenariat dans une optique de développement durable des territoires de montagne.

C'est pourquoi les deux partenaires se réservent la possibilité d'élargir d'un commun accord, les actions conduites au-delà de celles figurant dans la présente convention.

Les nouveaux projets identifiés pourront ainsi être présentés par les élus, les représentants des communes et/ou les structures compétentes lors de la réunion annuelle d'animation et de suivi de la convention conclue sur la même durée que l'accord-cadre.



Afin de faciliter la lecture, la convention est présentée comme suit : pour chaque thème figure

- un encadré synthétisant les principes énoncés dans l'accord cadre national EDF/ANEM,
- la déclinaison locale qui en est faite.

## CHAPITRE 1 : COMMUNICATION - ECHANGES D'INFORMATIONS

### ACCORD CADRE NATIONAL

L'ANEM et EDF se rencontreront régulièrement pour communiquer sur l'actualité des deux organisations mais également sur les travaux d'études et les réflexions menés de part et d'autre.

EDF invitera les interlocuteurs de l'ANEM à participer aux réunions, colloques, études dont les thèmes sont consacrés au développement des territoires, de la même façon, l'ANEM aura le souci d'inviter les interlocuteurs EDF aux colloques, réunions qu'elle organise.

Le Groupe EDF s'engage également à proposer l'intervention d'experts sur des sujets comme l'évolution du service public, le développement durable, la charte de l'environnement, la gestion de la production hydraulique, l'ouverture du marché de l'électricité à la concurrence ... devant le Comité Directeur de l'ANEM. De son côté, l'ANEM s'engage à faire témoigner des élus adhérents sur leur expérience locale devant des instances du Groupe EDF en relation avec les collectivités locales

EDF et l'ANEM échangeront également régulièrement de l'information sur les textes réglementaires (projets de loi, décrets, directives européennes...) pouvant impacter leurs activités.

## Déclinaison Territoires de Montagne de Savoie

### ➤ **COMMUNICATION - ECHANGES D'INFORMATIONS**

Les adhérents de l'ANEM Savoie et EDF se rencontreront régulièrement pour communiquer sur l'actualité des deux organisations.

- Une réunion annuelle avec les membres de l'ANEM en Savoie sera organisée par EDF chaque année, d'une part en Maurienne, d'autre part en Tarentaise, en s'appuyant sur le réseau des communicants de l'Unité de Production Alpes et des deux Groupes d'Exploitation Hydraulique (ces deux GEH couvrant l'ensemble de la Savoie : les deux grandes vallées et tous les affluents concernés) sur des thématiques étendues telles que la sûreté, l'environnement, les usages de l'eau, l'ouverture des marchés de l'électricité, les nouvelles directives nationales et les relations des élus avec EDF.  
L'ordre du jour de ces réunions sera élaboré en coordination avec les élus ANEM départementaux.
- L'ANEM invitera EDF à participer à certaines réunions départementales qu'elle organise, sur certaines thématiques à définir et/ou sur certains points de l'ordre du jour.

En particulier, à la demande des communes adhérentes à l'ANEM qui exploitent en régie des réseaux d'électricité, EDF étudiera la possibilité d'organiser des actions d'information et de prévention des risques. Cet accompagnement permet d'assurer une meilleure sécurité des intervenants en apportant un soutien à l'exploitation et à la sécurité des réseaux électriques (UTE 510) dans les stations de montagne petites ou moyennes et d'améliorer les conditions de la responsabilité exercée par les élus.

- Les parties signataires définiront la valorisation conjointe qu'il conviendra de conduire pour chaque action réalisée (plan de communication...).

\*\*\* \*\*

## CHAPITRE 2 : COLLABORATION SUR LES QUATRE DOMAINES PRIORITAIRES

### ACCORD CADRE NATIONAL

#### La gestion de l'eau :

Les retenues d'EDF liées à ses barrages sont des lacs dont il convient de préserver au mieux le potentiel hydroélectrique tout en sachant les utiliser comme outil d'aménagement du territoire.

En effet, il ne faut surtout pas opposer des évolutions sociétales, comme la création d'aires touristiques, à des contraintes environnementales ou économiques. Mais il faut garder à l'esprit que toute « ré affectation » de la ressource hydroélectrique a un impact environnemental global et économique pour la collectivité du fait du remplacement de l'énergie renouvelable réaffectée par une autre énergie de remplacement, en général fossile.

Il convient donc de peser les choix de façon globale et de trouver un équilibre entre les souhaits légitimes de développement des territoires de montagne et les besoins de réserve en électricité.

Dans cet esprit, EDF s'engage à mettre en place avec l'ANEM une concertation locale concernant chaque lac pour lequel une des deux parties en fera la demande. La diffusion large de la présente convention au sein de l'ANEM comme au sein d'EDF devrait faciliter ces demandes.

Ces concertations engagées au niveau local permettront de rassembler les acteurs directement concernés (élus locaux, représentants d'EDF mais aussi représentants des clients industriels, agriculteurs, associations de protection de l'environnement...).

Elles auront l'avantage d'être au plus près des enjeux de terrain et de prendre en compte l'ensemble des acteurs. Les initiatives rapidement opérationnelles devraient être ainsi favorisées, l'objectif étant d'aboutir à des projets communs. Un partage d'information sur la gestion de la retenue pourrait intervenir dans ce cadre partenarial.

Ces concertations seront préparées et accompagnées au niveau local par les Délégations Régionales d'EDF et les directeurs de GEH (Groupe d'Exploitation Hydraulique).

Plusieurs thèmes socio-économiques sont susceptibles de susciter ces projets communs :

- des thèmes économiques comme le développement potentiel d'activités touristiques,
- des thèmes environnementaux ,
- le thème de la sécurité autour des barrages et des lacs.

Les échanges d'informations et la communication en matière de sûreté autour des barrages et des lacs est abordée dans le chapitre I.

➤ **LE DEVELOPPEMENT POTENTIEL D'ACTIVITES TOURISTIQUES AUTOUR DES BARRAGES DU BEAUFORTAIN**

Les retenues d'EDF liées à ses barrages sont des lacs dont il convient de préserver au mieux le potentiel hydroélectrique tout en sachant les utiliser comme des outils d'aménagement et de développement du territoire.

Il est décidé, dans cette logique d'inscrire les actions liées à la gestion de l'eau sous les thématiques suivantes :

- Visite de sites hydrauliques selon le contexte réglementaire en vigueur (plan vigie pirate) et dans une logique de tourisme industriel. (cf. action Tourisme de montagne)
- Accompagnement à la valorisation de sites liés à l'eau.

Sur ce dernier point, une action sera conduite avec la «Maison du Beaufortain» dans le cadre du projet «Circuit des quatre lacs».

Durant la période estivale, EDF, avec le Groupe d'Exploitation Hydraulique Tarentaise, et l'Unité de Production Alpes valorisera le patrimoine industriel hydroélectrique, et les énergies renouvelables en programmant l'intervention de deux à trois conférenciers.

EDF contribuera également au développement culturel scientifique et technique en organisant des expositions autour de l'histoire des barrages, de l'énergie hydraulique ..., en un lieu public, « carrefour » pour le territoire du Beaufortain qui reste à décider en concertation entre EDF et la Communauté de Communes.

Les réflexions sur la programmation, les thématiques des conférences et l'organisation des expositions autour de cette action seront engagées en étroite relation entre EDF, la Communauté de Communes du Beaufortain, la Maison du Beaufortain, et le correspondant départemental de l'ANEM en charge du dossier.

\*\*\* \*\*

## ACCORD CADRE NATIONAL

### **Le développement des énergies locales :**

#### L'Eolien :

La politique énergétique souhaitée par la Commission Européenne impose à la France le développement rapide de toute forme d'énergie renouvelable dont l'hydraulique et l'éolien.

Avec une croissance moyenne de 22 %, l'énergie éolienne représente un potentiel intéressant.

Le Groupe EDF figure parmi les pionniers français de cette technologie.

#### Les réseaux de chauffage au bois :

Le Groupe EDF a développé une forte compétence dans le développement des énergies locales utilisant comme combustible la biomasse ou le bois.

L'abondance de la ressource bois en région de montagne doit favoriser l'étude, dans des petites villes, d'installations de chaudières au bois susceptibles d'alimenter des logements et bâtiments communaux en chaleur et en eau chaude sanitaire.

Le Groupe EDF est à la disposition des élus adhérents de l'ANEM pour :

- . étudier l'opportunité ou non de ce type de solution,
- . présenter les différentes solutions techniques et expliquer les possibilités de financement

#### L'électrification des sites isolés :

Dans le cadre de la présente Convention, EDF s'engage à valoriser auprès des adhérents de l'ANEM les opérations d'électrification des sites isolés grâce aux énergies renouvelables.

Elles sont destinées à alimenter des sites isolés privés (habitations principales) ou communaux.

Il s'agit de produire de l'énergie électrique à partir de modules photovoltaïques, d'une éolienne ou d'une turbine hydraulique et de la stocker dans des batteries dont l'autonomie est d'environ une semaine.

Cette production particulièrement adaptée aux territoires de montagne assure les besoins de base de l'habitat : éclairage, froid, électroménager, petits outillages, pompes. En revanche, il n'est pas possible d'obtenir du chauffage et de la production d'eau chaude car les coûts sont alors trop élevés.

## Déclinaison Territoires de Montagne de Savoie

EDF s'engage à valoriser auprès des adhérents, de l'ANEM, les opérations d'électrification des sites isolés grâce aux énergies renouvelables. Les opérations peuvent être réalisées grâce au soutien financier du FACE (Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification), d'EDF et de l'ADEME. (modalités en annexe de l'accord-cadre national).

Le recours à de tels dispositifs sera étudié avec les interlocuteurs locaux.

En particulier des opérations ont été identifiées par EDF et l'ANEM en relation avec la Communauté de Communes de Haute Maurienne Vanoise et le Parc National de la Vanoise.

- Dans la partie centrale du Parc Naturel de la Vanoise, entre Termignon -Forêt du Suiffet et Entre Deux-Eaux la réflexion est engagée

Ce projet répondrait à un double objectif environnemental d'une part en supprimant la ligne 20 kV (aire de vol du gypaète barbu) et d'autre part en alimentant les sites desservis par des énergies renouvelables et/ou de production décentralisée d'électricité : site du refuge du Plan du Lac, site de la famille Rosaz (hors alimentation du chalet Pierre Blanche) et la vanne EDF Groupe d'Exploitation Hydraulique.

Cette attente et un intérêt réel ont été exprimés par les «alpagistes» du PNV, auprès des élus locaux, afin de pouvoir disposer d'autres modes de production d'électricité pour développer leur activité.

Concernant ce premier point, l'étude a été réalisée et des solutions techniques ont été proposées à la Mairie.

D'autres sites ont été identifiés par les élus locaux et les structures compétentes. Ils pourraient faire l'objet d'un élargissement des actions de partenariat tel que décrit dans le préambule.



## ACCORD CADRE NATIONAL

### **Les transports propres :**

Le secteur des transports consomme de nos jours près de 30% de l'énergie au plan mondial. Il est la source de plus de 30% des émissions de gaz carbonique du fait de l'utilisation dominante de carburants fossiles (gazole, gaz naturel...).

Les applications transports électriques peuvent apporter aux responsables de collectivités locales de montagne, de plus en plus préoccupés par l'amélioration de l'environnement, des solutions fiables et efficaces pour réduire ces nuisances et engager une politique de déplacements s'inscrivant dans une politique de développement durable. D'ores et déjà, plusieurs opérations de ce type ont fait l'objet de réalisation.

Dans ce contexte, la Direction Transports Electriques d'EDF, peut apporter aux élus adhérents à l'ANEM, un appui à la mise en œuvre de projets de transports électriques.

## Déclinaison Territoires de Montagne de Savoie

La question des transports propres, respectueux de l'environnement est à l'ordre du jour en particulier dans la zone périphérique du Parc National de la Vanoise.

Les élus de la Communauté de Communes de Haute Maurienne ont récemment confirmé à EDF leur souhait qu'une étude d'opportunité sur la faisabilité de la mise en place d'un service de navettes électriques sur le territoire puisse être réalisée. Il conviendra donc, avant d'engager toute étude approfondie d'identifier les sites sur lesquels elle pourrait être réalisée.

Une réunion d'échange est organisée à cet effet avec la Directrice de la Communauté de Communes et l'interlocuteur régional de la Direction des Transports Electriques d'EDF. L'intérêt de poursuivre la première réflexion sur la Communauté de Communes de Haute Maurienne Vanoise sera alors décidé d'un commun accord.

Il sera également proposé aux élus de l'ANEM et acteurs locaux une visite sur le site de référence de Morzine en Haute Savoie.

EDF mettra également à la disposition des adhérents de l'ANEM, une documentation spécifique, sous forme de plaquette sur le transport propre dans les zones de montagne, détaillant notamment les solutions de financement de projets qui entrent dans le cadre des accords EDF/ADEME.

\*\*\* \*\*

## ACCORD CADRE NATIONAL

### **Le tourisme de montagne :**

Le Groupe EDF s'engage à mettre en place des opérations d'informations destinées aux stations touristiques de montagne sur la réhabilitation des installations électriques et à faire connaître son offre Rénovation et les dispositifs d'accompagnements financiers qui lui sont liés. Il s'agira d'informer notamment les opérateurs qui prennent en charge l'ensemble d'une démarche de rénovation.

Cette offre consiste à accompagner la copropriété dans son projet de rénovation, afin de répondre à son souhait d'améliorer son confort électrique, par une solution personnalisée et de qualité.

D'une façon plus globale, un Groupe de travail a été constitué au sein d'EDF pour réfléchir à la manière de répondre au mieux aux attentes des stations touristiques de montagne (problématiques non seulement de la rénovation de l'habitat, mais également des canons à neige, des remontées mécaniques, de la valorisation touristique par la mise en lumière des sites les plus beaux...). L'ANEM est prête à réunir certains de ses adhérents pour aider à cette réflexion.

Enfin, le Groupe EDF favorisera le tourisme industriel à travers l'organisation en partenariat avec les adhérents de l'ANEM qui le souhaitent, de journées portes ouvertes, de visites d'installations, ou de conférences dans le respect de la réglementation en vigueur relative à la sécurité.

➤ **VOLET TOURISME INDUSTRIEL DU GUIDE GALLIMARD « MAURIENNE »**

Le Comité des Stations de Maurienne a décidé de la réalisation du Guide Gallimard « Maurienne » en partenariat avec l'Agence Touristique Départementale et le Ministère du Tourisme.

Ce Guide, comme l'ensemble des ouvrages de la collection, consacrera une rubrique à l'histoire industrielle du Massif où l'hydroélectricité occupe une place considérable.

EDF a présenté un dossier auprès de la Fondation Electricité de France, pour le co-financement du Guide dans lequel, au-delà des seuls ouvrages hydrauliques, de leur historique et de leur technique, EDF communique sur l'énergie renouvelable hydraulique produite grâce aux barrages, énergie à forte valeur ajoutée et contributrice à l'engagement de l'Entreprise dans le développement durable.

La sortie du Guide en partenariat avec EDF est annoncée pour fin mai 2004.

➤ **VALORISATION DU PATRIMOINE AU FORT DE RONCE**

La mise en valeur des fortifications est l'une des préoccupations de la commune de Lanslebourg et des collectivités regroupées dans la Communauté de Communes de la Haute Maurienne Vanoise qui demeurent très attentives à la protection et au développement touristique du Plateau du Mont Cenis.

Grâce à sa position transfrontalière, sa dimension historique et son environnement géographique exceptionnel, le fort situé à 2294 m d'altitude est parcouru entre le 15 juin et le 15 septembre par plus de 150 000 véhicules.

Maître d'ouvrage, la commune de Lanslebourg a signé un bail emphytéotique pour une durée de 25 ans, lui permettant de mettre en place un dispositif d'accueil et un centre d'information.

Dans le cadre du programme «Citadelles d'Altitude» piloté par la Grande Traversée des Alpes un dossier financier (DATAR, FNADT, CG, Europe) est monté pour la deuxième phase de travaux. Elle aura notamment pour objectif d'installer les éléments pour une réutilisation sommaire du Fort alimentation en eau, épuration, électrification...

Dans ce contexte, la Communauté de Communes de Haute Maurienne Vanoise a demandé à EDF de financer l'étude de faisabilité de l'électrification, en site isolé, du Fort (site non protégé au titre des bâtiments historiques mais par un arrêté biotope). EDF a donné son accord.

Comme pour les projets cités au paragraphe «énergies renouvelables» les études intégreront la faisabilité du projet, les solutions techniques retenues, et des propositions de montages financiers acceptables pour les partenaires.

➤ **DANS UNE OPTIQUE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LE MASSIF DE LA LAUZIÈRE**

Les huit collectivités à l'origine du SIVOM de La Lauzière : Bonneval Tarentaise, Saint François Longchamp, Montsapey, Montgellafrey, Argentine, Les Chavannes en Maurienne, Notre Dame du Cruet et La Chapelle, souhaitent mettre en place un projet global de gestion cohérent et spécifique du territoire de La Lauzière associant développement et protection.

Le Groupe EDF aidera ces communes dans leur réflexion, notamment sur l'identification de sites potentiels pour l'électrification de sites isolés. Les sites alors retenus pourraient faire l'objet d'une étude de faisabilité. La réflexion autour d'un projet de micro-cogénération de 4-6 kW, alimenté par du méthane produit à partir de déchets (+ énergie solaire) pourrait alors être approfondie.

Comme pour les projets cités au paragraphe «énergies renouvelables », les études intégreront la faisabilité du projet, les solutions techniques retenues et des propositions de montages financiers acceptables pour les partenaires.

Les porteurs du projet rechercheront parallèlement les conditions de financements adaptées au projet dans sa globalité.

➤ **DANS L'APPUI A UNE OPERATION DE REHABILITATION IMMOBILIERE**

La Commune de Termignon a le projet de réhabiliter un ancien presbytère, bâtiment de caractère, situé dans le village avec l'objectif de créer des logements pour des permanents et des saisonniers de la station.

Cette problématique est commune à la plupart des stations de montagne qui entendent conduire des actions dans une logique de développement durable.

Les élus ont avancé dans leur réflexion et souhaitent faire de cette réhabilitation, tout électrique, une vitrine.

Une attention toute particulière sera apportée à la maîtrise de la demande d'énergie -MDE- qui est déterminante pour le fonctionnement du bâtiment. Les partenaires s'attacheront notamment à augmenter les performances en matière d'isolation et de haute qualité environnementale -HQE- et à proposer chaque fois que possible (conditions techniques et économiques respectées), le recours à des énergies renouvelables.

Le Groupe EDF apportera au Maître d'ouvrage son expertise dans ces domaines, et l'accompagnera dans ses recherches de financement.

➤ **LE DEVELOPPEMENT POTENTIEL D'ACTIVITES TOURISTIQUES AUTOUR DES BARRAGES DU BEAUFORTAIN**

Pour mémoire : La contribution au projet porté par la Maison du Beaufortain décrite précédemment s'inscrit également dans cet axe du partenariat EDF /ANEM.

### **CHAPITRE 3 : DOMAINES COMPLEMENTAIRES SPECIFIQUES AUX TERRITOIRES DE MONTAGNE DE SAVOIE**

#### **➤ DEPOSE DE FRICHES INDUSTRIELLES**

Dans le cadre de l'embellissement des sites de montagne et afin de participer au respect de l'environnement dans le Parc National de la Vanoise, en relation avec la commune de Tignes, EDF, procédera à la dépose des friches industrielles du téléphérique de Chevril (anciens socles de lignes électriques, suppression de l'appareil...).

Il sera proposé aux élus adhérents de l'ANEM, de valoriser cette opération avec le Parc National de la Vanoise (convention Gypaète barbu).



## CHAPITRE 4 : ANIMATION DE LA CONVENTION

Une rencontre annuelle des signataires de la convention sera organisée.

Elle réunira :

- pour EDF, la Délégation Régionale Rhône-Alpes et les entités du Groupe EDF concernées.
- pour l'ANEM, le représentant du département de la Savoie, les correspondants départementaux de la Savoie, et les représentants des communes, intercommunalités et/ou autres structures compétentes pour le portage des projets identifiés dans le cadre de la présente convention.

Elle aura pour but d'examiner le suivi de la convention et l'état d'avancement des actions engagées, ainsi que de porter à la connaissance des participants à la réunion, les nouveaux projets identifiés.

Chaque projet figurant à la date de la signature dans la convention fera l'objet d'une fiche de suivi et de la nomination de responsables de la mise en œuvre pour le Groupe EDF et pour l'ANEM.

Ces responsables réunis, en groupe de travail, se rencontreront régulièrement pour faire le point sur les actions engagées, action par action.

\*\*\* \*\*

### Modalités d'exécution de la convention

- Entrée en vigueur et durée de la présente convention de partenariat

Cette convention entre vigueur à la date de sa signature par les parties et engage chacun des partenaires selon les mêmes modalités que l'Accord cadre EDF et Association Nationale des Elus de la Montagne signé le 1<sup>er</sup> avril 2003, pour une durée de trois ans.

- Différends

Les différends qui pourraient naître à l'occasion de l'interprétation et/ou de l'exécution de la présente convention devront obligatoirement et à peine de nullité faire l'objet d'une recherche de conciliation amiable entre les parties préalablement à toute action contentieuse devant le tribunal compétent.

L'initiative appartient à chacune des parties, à charge pour elle d'en informer chacun des signataires par lettre recommandée avec accusé de réception dans le délai de 15 jours de la naissance du différend.

- Communication

Les signataires sont convenus que le présent accord ne revêt aucun caractère de confidentialité. Ils s'engagent donc conjointement sur les actions à mettre et/ou mises en œuvre après s'être mis d'accord de façon formelle sur les modalités de communications et les moyens à utiliser.

Fait en 5 exemplaires à Chambéry le 26 avril 2004

**Pour l'ANEM SAVOIE**

**Pour l'ANEM SAVOIE**

**Pour le Groupe EDF**

**René VIGNE**  
Délégué Départemental

**Michel BOUVARD**  
Délégué Départemental

**Pierre -Yves MADIGNIER**  
Délégué Régional